

Département
du Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de CAMBRAI

Canton
de CAUDRY

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2017**

Commune de
HAUSSY

59294

Date de la convocation : 08/12/2017

Date d'affichage de l'avis : 08/12/2017

Tél. 03.27.72.03.70

Nombre de Conseillers :

Fax. 03.27.72.03.71

En exercice 18

E-mail : haussy.mairie@orange.fr

Présents 12

Absents 02

Excusé 01

Procurations 03

Votants 15

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri SOUMILLON, Maire.

Etaient présents, M. SOUMILLON Henri, Maire, M. BOUCLY Jean-Marc, Mme LAMAND-LEMPEREUR Evelyne, M. GRESSIEZ Bertrand, Mme RICHIR Francine, Adjoint, M. LOINTIER Gérard, M. BUISSET Henri, M. DUFRENNE Gérard, Mme PAVOT WIGNOLLE Fabienne, Mme DOIGNEAUX VAILLANT Catherine, Mme NECENDRE LAMAND Mireille, Mme PAVARD GUILLEMANT Valérie, conseillers municipaux,

Avaient donné procuration :

Mme DEMOULIN FOUREZ Marjorie à Mme LAMAND LEMPEREUR Evelyne

M. GRESSIEZ Lucien à M. GRESSIEZ Bertrand

Mme VEIGNIE Marie-Line à Mme DOIGNEAUX VAILLANT Catherine

Etait excusé : M. Julien PLICHON

Etaient absents : M. COLBEAU Dimitri, Mme HERBIN Meiggie

Secrétaire de séance : M. LOINTIER Gérard

Approbation du compte-rendu de séance précédente : à l'unanimité

1. C.C.P.S. - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, N'A AUCUNE OBSERVATION A FORMULER QUANT A CE RAPPORT.

2. S.I.D.E.C. - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, N'A AUCUNE OBSERVATION A FORMULER QUANT A CE RAPPORT.

3. SIAN-SIDEN-NOREADE – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITES 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE, N’A AUCUNE OBSERVATION A FORMULER QUANT A CE RAPPORT.

4. S.I.V.U. LES MURS MITOYENS - NOUVELLES ADHESIONS

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, A L’UNANIMITE, D’ACCEPTER L’ADHESION DES COMMUNES DE BANTOUZELLE, GOUZEACOURT, MASNIERES et VILLERS-PLOUICH AU S.I.V.U. « LES MURS MITOYENS » AVEC EFFET AU 1^{ER} JANVIER 2018.

5. EOLIENNE E6 – MODIFICATION DE LA NUMEROTATION DE LA PARCELLE

L’aménagement foncier, agricole et forestier étant à présent terminé, la parcelle concernée par l’éolienne E6 issue de la ZK 138 est à présent numérotée YH 56 pour une contenance de 29 a 72 ca.

Il y a donc lieu d’accepter cette modification de numérotation afin que Maître PARENT, Notaire en charge de cette affaire puisse rédiger l’acte de vente au plus tôt.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE :

- ACCEPTE LE PRIX DE 9500 € POUR L’ACQUISITION DE LA PARCELLE YH 56, D’UNE SUPERFICIE DE 29 a 72 ca, A MONSIEUR LEDUC Alexis,
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER L’ACTE NOTARIE ET TOUT DOCUMENT SE RAPPORTANT A CE DOSSIER.

6. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur l’Adjoint aux Finances d’exposer cette question. Celui-ci précise qu’en cette fin d’exercice budgétaire, il y a lieu de procéder à quelques ajustements de crédits afin de pouvoir régler les dernières factures. Il rappelle que le budget est voté au chapitre.

Il donne lecture des décisions modificatives à prendre :

1/ transfert d’une somme de 5 000 € pour payer les charges de personnel (dépenses)

- chapitre 065 autres charges de gestion courante - 5 000 €
- chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés + 5000 €

2/ transfert d’une somme de 10 000 € pour les travaux en régie (dépenses et recettes)

En section d’investissement

- chapitre 21 immobilisations corporelles (dépenses) - 10 000 €
- chapitre 040 opérations d’ordre de transfert entre sections (dépenses) + 10 000 €

En section de fonctionnement

- chapitre 73 impôts et taxes (recettes) - 10 000 €
- chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre sections (recettes) + 10 000 €

3/transfert d'une somme de 10 000 € pour payer les charges à caractère général (dépenses)

- chapitre 065 autres charges de gestion courante - 10 000 €
- chapitre 011 charges à caractère général + 10 000 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE A L'UNANIMITE

CES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES.

7. CREATIONS DE POSTES CONTRACTUELS

Afin de continuer à faire fonctionner la médiathèque, l'Agence Postale Communale et la garderie périscolaire malgré la disparition des contrats aidés, il y a lieu :

- de renouveler le contrat d'Adjoint d'Animation à 20 heures semaine pour une durée d'un an du 01.01 au 31.12.2018 pour 20 heures par semaine (garderie et médiathèque)
- de créer un poste d'adjoint administratif à 15 heures par semaine pour l'Agence Postale Communale
- de créer un poste d'adjoint administratif à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2018 (remplacement de l'agent quittant ses fonctions au 31.12.2017)

8. NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL TERRITORIAL

Suite à la parution de de textes de loi au sujet du nouveau régime indemnitaire à mettre en place dans les collectivités territoriales, il y a lieu de transmettre un projet de délibération au Comité Technique Intercommunal siégeant au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Après avis du C.T.P., le conseil municipal délibèrera à nouveau dans le courant du premier semestre pour mise en place au 1^{er} juillet 2018.

9. CARTE CADEAU AU PERSONNEL TERRITORIAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE L'ATTRIBUTION DE CARTE CADEAU D'UNE VALEUR DE 50 (CINQUANTE) EUROS AU PERSONNEL DE LA COMMUNE.

10. SEJOUR DE NEIGE 2018 – ORGANISATION

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE RECONDUIRE LE SEJOUR DE NEIGE POUR 2018 POUR LES ELEVES DE CM2 POUR UN COUT DE 657 € PAR ENFANT.

11. SEJOUR DE NEIGE 2018 – PARTICIPATION DES FAMILLES

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, A L'UNANIMITE :

- De fixer une participation financière unique par enfant de 320,00 € que la commune percevra en trois fois par le biais d'avis des sommes à payer,
- De faire supporter par le budget communal la somme restante de 357 € par enfant.

12. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL - TRAVAUX RD 955

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE LES TERMES DE LA CONVENTION
- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PLATEAU SURELEVE, LA POSE DE FEUX INTELLIGENTS ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR (CONV 17 RD 955).

13. CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE MEDIATHEQUE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- ACCEPTE LE CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA PORTE AUTOMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE POUR UN MONTNT DE 1 380 € TTC POUR TROIS ANS AUPRES DE LA SOCIETE DOORTEAM DE HENIN-BEAUMONT,
- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER CE CONTRAT.

14. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE ADOPTE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE TEL QUE PRESENTE ET ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION.

15. REGIE DU COMITE COMMUNAL D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe les élus de la démission de Mme Mireille NECENDRE de son poste de régisseur titulaire. Il demande qui se porte volontaire pour assurer cette mission.

Monsieur Gérard LOINTIER qui était régisseur suppléant se propose pour passer régisseur titulaire et Madame Fabienne PAVOT propose sa candidature au poste de régisseur suppléante. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

16. DROITS DE PLACE FRITERIE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, FIXE A 50 EUROS LA REDEVANCE MENSUELLE QUE MME MARLIER VERSERA A LA COMMUNE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR SA FRITERIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE CE MONTANT POUR TOUTE AUTRE FRITERIE OU FOOD-TRUCK QUI VOUDRAIT S'INSTALLER SUR LA PLACE A L'AVENIR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

LE MAIRE,
Henri SOUMILLON

